



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 52

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 19  
Absents excusés : 06  
Procurations : 05  
Absents : 02  
Nombre de suffrages exprimés : 24  
Pour : 24  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mil vingt quatre, le onze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Étaient présents :

M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISSETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme ANSART Mélanie donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

#### Étai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

#### Étai(ent) absent(s) :

Mme DENIS Séverine, M. SAHLI Sadreddine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MANNINO Stéphanie

Date de convocation  
05 juin 2024

### OBJET : Jury criminel Constitution de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises pour 2025 par tirage au sort

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

14 JUIN 2024

Affichage le :

14 JUIN 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Stéphanie MANNINO

Les articles 254 à 267 du Code de procédure pénale fixent les modalités d'établissement de la liste préparatoire du jury criminel.

Les Conseillers Municipaux doivent dresser la liste annuelle pour 2025 par tirage au sort, à partir de la liste électorale générale.

L'arrêté préfectoral du 25 Avril 2024, portant répartition des jurés, fixe le nombre pour CRESPIN à 4 (ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile) mais la liste préparatoire doit être constituée d'un nombre triple, soit de 12 personnes.

Ont été tirés au sort : RAIMANNE épouse DUBOIS Pierrette, VAN DER HEYDEN Denis, MOUTON épouse LACOUR Geneviève, MATRINGHEN Roger, ABDDAIM El Bachir, FOSSE Nicolas, CHARLIER épouse GRAVELLE Marie-Christine, JACQUART Franck, JOLY Natacha, LUCZAK Edmond, HURTREL Christian, DELCOURT épouse BALAND Marie-Paule.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 11 juin 2024  
Le Maire,

Philippe GOLINVAL

